

L'alimentation en eau potable du monde rural : une prouesse Marocaine

I. CONTEXTE DE L'AEP RURALE AU MAROC

Le Maroc a enregistré d'importants acquis en matière d'alimentation en eau potable en milieu urbain tant par le service que par le niveau de technicité atteint. En effet, la conjugaison des efforts de tous les acteurs dans le secteur, a permis de porter le taux de branchement en milieu urbain de 28% en 1956 à 89% en 2004 avec un taux d'accès à l'eau potable de 100%.

Parallèlement, la situation de l'approvisionnement en eau des populations rurales, qui représentent environ la moitié de la population globale, accusait un retard considérable ; en effet seulement 14% de la population rurale disposait d'un système satisfaisant de desserte en eau à fin 1994.

Les principales raisons de ce retard ont trait à des aspects spécifiques au rural marocain :

- 1 Une faible rentabilité des investissements en comparaison avec le milieu urbain. Ceci est la conséquence de plusieurs facteurs agissant en concomitance, à savoir : la répartition inégale des ressources en eau, la structure et la dispersion de l'habitat, la morphologie du terrain, faible capacité de la population rurale à supporter les coûts.
- 2 Une difficulté accrue dans la gestion des installations éparpillées et d'accès difficile, engendrant un déficit d'exploitation important, conduisant à la non durabilité du service : une régression du taux d'accès de 20% en 1990 à 14% seulement en 1994.
- 3 Une multitude d'intervenants et l'absence d'un organisme assurant la planification globale du secteur.
- 4 Une insuffisance des ressources financières.

Afin de rattraper le retard accumulé, les Pouvoirs Publics ont enclenché en 1995, un programme national d'alimentation en eau potable en milieu rural, appelé PAGER. La maîtrise d'œuvre a été confiée au Ministère de L'Equipement à travers la Direction Générale de l'Hydraulique (DGH) et avec la contribution de l'Office National de l'Eau Potable (ONEP). Ce programme visait de porter le taux d'accès de 14% (1994) à 80% en 2010. Les efforts déployés dans le cadre de ce programme, ont permis d'améliorer le taux d'accès, le portant à 50% à fin 2002.

A partir de 2002, un nouveau point d'inflexion a été enregistré dans la mesure où la cadence des investissements et le rythme d'intervention ont été accélérés.

Ce changement de palier s'est davantage accentué à l'issue de la déclaration gouvernementale en 2002. Cette déclaration, trouvant ses soubassements dans les directives royales émises en 2001 lors de la 9ème session du Conseil National Supérieur de l'Eau et du Climat, a mis au devant la volonté d'asseoir une politique globale et intégrée du cycle de l'eau tout en affichant l'objectif majeur de généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural pour atteindre plus de 90% à l'horizon 2007 et a consacré le rôle de l'ONEP en tant qu'unique interlocuteur dans le secteur de l'eau potable au Maroc.

A cet égard, il convient de signaler que cette réforme du secteur de l'eau vise à donner plus de cohérence à l'action publique dans le secteur et à rattraper les retards que connaissent les domaines s'inscrivant dans le secteur.

Dans cette perspective, l'ONEP, en tant que véritable maître d'œuvre du secteur de l'eau potable et de l'assainissement liquide, n'est pas resté en marge par rapport à cette dynamique nouvelle dans la mesure où parallèlement au processus de réforme entamé à l'échelle nationale, l'Office a entrepris un certain nombre de mesures notamment le réajustement de la stratégie de l'Office autour de trois axes majeurs à savoir la pérennisation et la sécurisation des installations existantes, la généralisation de l'accès à l'eau potable et l'intervention active dans le domaine de l'assainissement liquide.

Afin de réussir sa mission de généralisation de l'AEP en milieu rural, l'ONEP a bâti une stratégie basée sur les principes fédérateurs suivants :

- L'eau potable est un droit pour tous les citoyens
- L'approche participative avec les populations rurales
- Le partenariat avec les Collectivités territoriales
- La pérennité du service de l'eau potable
- La priorité aux projets structurants et aux régions déficitaires en ressources en eau, tout en visant la réduction des inégalités régionales en matière d'accès à l'eau potable.

II. BILAN DES REALISATIONS 2003-2006

Dans le cadre de sa stratégie de généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural, l'ONEP a déployé des efforts considérables pour l'amélioration du taux d'accès. Ainsi ce taux, qui était de 50% en 2002, est passé à 61% en 2004, à 70% en fin 2005, et à 77% en fin 2006.

Ces performances ont été possibles grâce à un saut net enregistré au niveau de l'investissement annuel, réalisé par l'ONEP, qui est passé d'une moyenne de 200 Millions de DH en 2002 à plus de 1150 Millions de DH en 2006, avec un investissement global de l'Office d'environ 3 milliards de DH sur la période 2003-2006 touchant une population additionnelle de 3,2 millions d'habitants répartie sur environ 5000 localités. En outre, l'ONEP est intervenu, pendant la même période, pour

l'amélioration des conditions de desserte de 111 nouveaux petits centres ruraux regroupant 428.000 habitants.

Il y a lieu de souligner l'importance des efforts déployés par l'ONEP pour la mobilisation des financements, que ce soit auprès des bailleurs de fonds classiques ou par recours innovateur aux banques nationales.

Ainsi, les projets financés, qui sont en cours de réalisation ou d'engagement, permettront d'améliorer le taux d'accès d'environ 13 points additionnels par rapport à fin 2006, ce qui portera ce taux, à leur achèvement, à environ 90%.

III. PERSPECTIVES D'AVENIR

Alors que l'objectif prioritaire d'atteindre un taux de 90% à l'échelle nationale est en voie de concrétisation, la vision de l'ONEP à l'égard de l'AEP rurale s'étend à d'autres objectifs complémentaires, qui constituent le plan d'action futur de l'ONEP, et qui s'articule autour des 3 axes suivants :

1) Poursuite de la généralisation de l'accès à l'eau potable :

En effet, le taux d'accès de 90% escompté reste une moyenne nationale. Des zones resteront en dessous de ce taux, elles sont souvent caractérisées par l'absence de ressources facilement mobilisables, par la dispersion de l'habitat et l'enclavement.

A cet effet, et en vue d'une harmonisation interprovinciale de son intervention, l'ONEP a placé cette action de "rattrapage" de ces zones au premier rang de ses priorités.

2) Mise à niveau, visant la sécurisation et la restructuration des installations réalisées dans le cadre des anciens programmes.

Il s'agit des interventions de renouvellement ou de réhabilitation des installations connaissant des dysfonctionnements, ainsi que la poursuite de la prise en charge des petits centres ruraux qui représentent des pôles de développement du rural avoisinant.

En outre, l'ONEP a engagé une expertise pour parachever l'analyse et définir un plan d'action global pour la mise à niveau de toutes les installations en milieu rural.

3) Développement des branchements à domicile au niveau des douars :

Cette action vient en réponse à la demande de plus en plus importante de la population en matière de branchements individuels.

En effet, alors que le service de base le plus urgent est l'accès à l'eau potable, certains douars souhaitent améliorer davantage leur mode de desserte en optant pour la desserte à domicile.

L'ONEP reste ouvert à ce type de desserte sous réserve que certaines conditions techniques, financières et de gestion soit satisfaites.

A cet égard, l'ONEP est en train d'établir un nouveau programme de desserte des douars par Branchements Individuels.

IV. GESTION DES INSTALLATIONS

Conscient de l'importance que présente le volet « **Gestion du service eau potable** » pour la garantie de l'objectif de la pérennité du service, l'ONEP lui réserve un intérêt tout particulier.

Ainsi, et en plus de la gestion par les moyens propres de l'ONEP, l'autre axe de réflexion a concerné l'implication des différents acteurs potentiels pour la gestion du service de l'eau potable.

En effet, conscient de la diversité des situations d'alimentation qui peuvent se présenter, ***l'ONEP a adopté une approche qui se caractérise à la fois par une ouverture à toutes les solutions possibles juridiquement et techniquement, et par une souplesse en ce qui concerne le choix des solutions les plus appropriées et les plus adaptées au contexte local.***

Dans le cadre de cette approche, l'ONEP vise aussi :

- @ La consolidation de son statut et de son rôle dans le cadre du programme de la généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural.
- @ La mobilisation en continu du soutien des acteurs politiques et institutionnels locaux (Autorités locales et communales, Départements Ministériels, ONG de développement rural,...), comme condition nécessaire pour assurer la pérennisation de la formule de gestion à adopter.
- @ La revalorisation du rôle de la commune dans la gestion du service de l'eau potable.
- @ L'amélioration des conditions de gestion des Bornes Fontaines (BF) par les Gardiens Gérants (GG).
- @ Le développement de la gestion de proximité à travers l'implication de la population dans le cadre d'une gestion communautaire.
- @ Le développement du partenariat avec le secteur privé dans le cadre de formules « gagnant/gagnant ».
- @ La mobilisation des compétences locales (Artisans, Micro entreprises,..).